

# 3 000 fusils pour le pays turripinois

**E**n mai 1791, le canton de La Tour-du-Pin comporte 681 citoyens riches et actifs. Le Comité de salut public accorde 68 fusils, qui se répartissent ainsi : 8 pour Montagnieu, 6 pour Sainte-Blandine, 7 pour Saint-Didier, 16 pour La Tour-du-Pin, 7 pour Saint-Clair, 6 pour Saint-Jean-de-Soudain, 6 pour Roche & Toirin, 8 pour La Chapelle, 4 pour Montcarra.

C'est seulement l'année suivante, exactement le 10 août 1792, que les 15 454 gardes nationaux du district, dont 14 000 environ « sont en état de servir », obtiennent, en plus des 1 000 fusils qu'ils possèdent déjà, 2 000 fusils supplémentaires.

Par crainte, le directoire de département leur supprimera le 5 septembre suivant. Mais il y a en circulation plus

de 4 000 piques, 75 quintaux de balles et 25 quintaux de poudre.

La municipalité de La Tour-du-Pin est déjà propriétaire de trois petites pièces de canon qui proviennent du château de Virieu. Mais elles sont à réparer et elles ne tonneront qu'au cours des réjouissances populaires.

## « Armer les sans-culottes et effrayer les honnêtes gens »

Faute d'argent, quelques semaines après, il faut définitivement renoncer à l'achat des fusils accordés.

De plus, le conseil général du département exige que les armes des particuliers soient réquisitionnées. Alors, le district de La Tour-du-Pin

doit longtemps se contenter des piques promises en 1792.

Ce sont les ouvriers turripinois Deschamps et Piégay qui fabriquent ces « inventions des Jacobins », selon l'expression d'un contemporain.

Ces piques, qui servent à « armer les sans-culottes et effrayer les honnêtes gens », ne sont distribuées à La Tour-du-Pin que le 6 octobre 1793.

De 1793 à 1794, les exigences de la guerre contraignent à réquisitionner, auprès de la population, le salpêtre, le bois de noyer, ainsi que les armes à feu et les sabres : les Turripinois cachent les armes qu'ils possèdent. □

**SOURCES**  
JJB d'après un inédit de Marius Riollet/La Tour Prend Garde.



Ce qui différencie le citoyen du soldat, c'est la présence d'armes. Le costume tricolore est l'affirmation de la République.